



Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 février à 15H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 29 janvier 2025.

Dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de M. BALINGHIEN Thierry, absents.

Objet : Orientations Budgétaires 2025

La séance ouverte,

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale rappelle que conformément à l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales qui dispose que « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 »

Il est rappelé que le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel.

Les orientations 2025 de l'action sociale se caractérisent par la continuité des actions engagées en 2024 dans les domaines suivants : **L'emploi – la précarité alimentaire et énergétique – le logement – la mobilité – les ateliers participatifs.**

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2025 du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil d'Administration décide :

Vote à l'unanimité

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025, sur la base du rapport de l'orientation budgétaire.
- Les orientations retenues serviront à l'élaboration du budget 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Loison-sous-Lens, le 24 février 2025

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le

AR :

Affiché le

Certifié exécutoire le

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20250224-DEL_210225_003-DE



Le Président,

Daniel KRUSZKA

Le Président du C.C.A.S.,

Daniel KRUSZKA